

TERRITOIRE
DU
RUANDA-URUNDI

N° 5507 /Fin.-

191057/Tui. Campt
31.10.46 A. Kip
COPIE TRANSMISE pour information et exécution
Monsieur le Comptable Territorial de et à
RUHENERI.-

RUHENERI



17099

Usumbura, le 9 octobre 1946.-

Le Gouverneur du Ruanda-Urundi a.i.,
Signé M. SIMON,
Le Chef du Service des Finances
J. VANDEN BRANDT
Wm Sen Brander

Commissaire Provincial.-

GOVERNEMENT GENERAL
FINANCES & DOUANES
BB-- CONGO BELGE

Léo-Kalina, le 25 septembre 1946.-

N° 12821/FIN.5801

OBJET:

Circulation fiduciaire au Congo
Retrait de monnaies.

Monsieur le Gouverneur,

Suite à une communication du Département, il a été décidé de centraliser à Léopoldville toutes les encaisses de pièces de cuivre de 1 et de 2 centimes, qui sont retirées de la circulation.

La Banque du Congo Belge à Léopoldville se charge de l'exécution de cette mesure en ce qui concerne les encaisses détenues par ses succursales.

Comme il importe que la mesure soit générale, je vous serais obligé de vouloir bien inviter les comptables de la Colonie sous votre administration à expédier, sous forme d'envoi de fonds, et à l'adresse du Comptable du Magasin des Finances du Gouvernement Général à Léo-Kalina, les pièces de monnaie susvisées.

Il conviendrait que cette opération soit réalisée dans le délai le plus court possible.-

POUR LE VICE-GOUVERNEUR GÉNÉRAL, E. JUNGERS
remplaçant le Gouverneur Général,
Le Secrétaire Général, f.f.- R. PREYS,
sé/R.PREYS
- Gouverneur -

A Monsieur le Gouverneur
du Ruanda-Urundi

À USUMBURA .-